

ARRETE DE CONCESSION AU COLUMBARIUM DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

BAZIEGE

16 avenue de l'Hers

31450 BAZIEGE

N° concession :

N° du plan : 1/52

Le Maire de la commune de : BAZIEGE

Vu la demande présentée par : ☐ M. , ☒ Mme

demeurant à :

et tendant à obtenir une concession au columbarium dans le cimetière communal afin d'y fonder la sépulture :

☐ Individuelle de : ☐ M. ☐ Mme☒ Familiale de :☐ Collective de :**ARRETE :****Article premier :**

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :

☐ perpétuelle☒ temporaire de 15 ans

à compter du 13 Août 2026.

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :

☒ concession nouvelle expirant le 13 Août 2041☐ renouvellement de la concession accordée le

et expirant le

☐ conversion de la concession accordée le

et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 300 € euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 13 Août 2026

Le concessionnaire,

Le Maire,

Exemplaire destiné

☐ au receveur☐ au concessionnaire☐ à la mairie